ABONNEMENT. Saumur:

Poste in Subus Six mois 18

> On s'aboune : A SAUMUR, Chez tous les Libraires;

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rac Taitbout, 10.

187

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne, z . 20 com

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

alls ont ene peigoù pyrget.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Novembre 1877.

SÉNAT.

Seance d'hier lundi 19 novembre.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Au début, M. le président proclame séna-teurs inamovibles MM. de Chabaud-Latour,

de Greffulhe et Lucien Brun. L'ordre du jour appelle ensuite l'interpellation de M. Audren de Kerdrel au sujet

des mesures que le gouvernement comple prendre relativement à l'enquête ordonnée par la Chambre des députés.

Au moment où M. de Kerdrel va monter

à la tribune, M. Emmanuel Arago se lève, au nom des trois groupes de la gauche, pour proposer la question préalable. Cette interpellation est absolument inconstitutionnelle, et la preuve, c'est que le président s'en estemu et ne l'a autorisée qu'après avoir recu les explications de M. de Kerdrel. Une Chambre, en effet, avait dit M. le président, ne peut apprécier les actes d'une autre Chambre. Rien que par son interpellation, l'honorable M. de Kerdrel affirme déjà que le vote de la Chambre des députés paraît anormal; or, M. de Kerdrel n'a pas ce droit, pas plus que M. de Broglie n'a celui de toucher devant la Chambre haute le vote de la Chambre des députés, si nous repoussons ce débat, c'est par respect de la loi, et pour éviter les conflits entre les pouvoirs de l'Etat (applaudissements à gauche; rires à droite).

M. de Kerdrel. — C'est avec surprise que je vois des libéraux venir étouffer le droit d'interpellation. Ce droit a été exercé à Bordeaux dans des circonstances que je ne veux pas rappeler. Accueilli d'une façon défavorable, il fut défendu par l'orateur qui se trouve en ce moment à la tribune et fut applaudi par la gauche. M. Arago annonce que Jame dejà que l'acte de la Unambre des députés est anormal. Notre collègue n'a pas

attendu quelle qualification j'emploierai, mais il faut avouer que ces susceptibilités que l'on montre ici envers la Chambre des députés, celle-ci ne les montre pas envers le Sénat. On y a même qualifié le Sénat de Convention blanche. La question va même jusqu'à notre président, qui, après mes explications, a juge l'interpellation régulière. Je croirais faire injure au Sénat en insistant davantage.

Suit une demande de scrutin dont voici le résultat :

Votants..... 285 Majorité absolue 143 Bulletins blancs.... 430 Bulletins bleus..... 155

La question préalable est repoussée. 4 h. 50. - M. de Kerdrel développe ensuite son interpellation, qui est combattue par M. Laboulaye et M. Dufaure; ce dernier propose l'ordre du jour pur et simple, qui est rejeté par 153 voix contre 136.

Sur l'ordre du jour des droites on vote, mais on procède en ce moment au poin-

Chronique générale.

Plusieurs membres du Sénat ont déclaré aux ministres que la commission d'enquête votée par la Chambre était une usurpation flagrante du rôle qui est réservé au pouvoir executif, et que le gouvernement avait le devoir de déférer cette mesure au Sénat comme inconstitutionnelle.

Quelques préfets ont fait connaître à M. le ministre de l'intérieur que si les membres de la commission d'enquête venaient dans leur département, il leur dévenait impossible de conserver leurs fonctions.

Nous apprenons que des instructions ministérielles ont été adressées à tous les préfets sur la conduite qu'il doivent tenir vis-àvis des délégués de la commission d'enquête î

qui pourraient se présenter dans leurs départements.

aluniau ordanom al tols i decimanda

Voici le texte de l'interpellation sur laquelle le groupe des constitutionnels du Sénat et les droites se sont définitivement entendus:

« Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, et désireux, conformément à la politique conservatrice qu'il a toujours suivie, qu'il ne soit porté aucune atteinte aux prérogatives de chacun des pouvoirs publics, passe a l'ordre du jour. »

Plusieurs hommes d'Etat du centre gauche commencent à redouter les entraînements et les dangers qui peuvent résulter pour la patrie de certaines motions révolutionnaires

M. Lenfrer, senkecur mamoviole,

préparées par l'extrême gauche. Ils se demandent s'il n'y a pas quelque moyen de conciliation pour mettre fin à la crise et pour éviter les conséquences ruineuses ou peut-être funestes d'une nouvelle dissolution.

Nous tenons de source certaine que plusieurs membres du centre gauche sont en pourparlers avec l'Elysée par des intermédiaires.

Un de ces intermédiaires, M. P..., est resté pendant plus de deux heures avec M. d'Harcourt.

Si, d'après ce long entretien, il a été démontré à l'Elysée que l'accord n'est pas très-facile, du moins l'on a pu reconnaître qu'il n'est pas impossible.

Nous faisons les vœux les plus ardents pour la réalisation de cette réconciliation entre les trois pouvoirs, réconciliation que nous avons tant de fois réclamée avec instance depuis trois mois.

(Assemblee nationale.)

LES PRINCES D'ORLEANS A L'ÉLYSÉE.

de Nemours: et d'Alençon se sont rendus à allégations du président du conseil, et qu'il

l'Elysée pour protester par leur présence contre tous les bruits que l'on avait fait courir sur leur défection dans la lutte des conservateurs contre les révolutionnaires

Ils ont déclaré au Maréchal qu'ils étaient heureux de pouvoir être du nombre de ceux qui venaient l'assurer de leur concours aux

jours du danger.

Il faut espérer que l'exemple des princes d'Orléans sera suivi par tous les conservateurs constitutionnels; il faut esperer que l'union de la majorité du Sénat sera forcément maintenue, et qu'en voyant cette loyale et indissoluble union des deux principaux ponvoirs de l'Etat, celui des pouvoirs législatifs qui est en ce moment dominé par les révolutionnaires reconnaîtra la nécessité de sacrifier ses prétentions exagérées au salut et à la prospérité de la Patrie.

M. Jules Grévy, nommé député dans le Jura et dans le 9° arrondissement de Paris, s'est enfin décidé à opter pour le Jura.

aggiether in the recurrent do traduction

C'était bien la peine, en vérité, de déranger ces braves électeurs républicains de Paris pour leur tirer ensuite la révérence avec tant de désinvollure!

Le Moniteur juge bien le discours de M. Gambetta:

« Tu te fâches, donc tu as tort, » disait un ancien. Que dirons-nous de ce discours plus que violent, où M. Gambelta, pour nous servir d'une expression qu'il affectionne et à laquelle il revient sans cesse comme à un produit naturel de son esprit, a traîné et versé le tombereau de ses injures, exprimées dans une langue que ne connaissait pas encore la tribune française? Après le discours si constamment élevé, si probant, de M. le duc de Broglie, on pouvait croire que M. Gambetta, parlant au nom d'une opposition qui proclame si haut son succès, son triomphe, n'aurait que l'embar-Samedi, vers dix heures du soir, les ducs | ras du choix pour répondre par des taits aux

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CALER DINS-

NOUVELLE INEDITE.

(Suite et fin.) .

Le lendemain matin, je me rendis encore une fois à la villa Navarro pour annoncer que j'allais me livrer à un travail sérieux, durant quinze jours au moins, afin de terminer la révision du procès Perez.

C'est trop, Estevan, repondit Ambarès. Nousavons attendu de longues années nous pouvons encore attendre deux ou trois mois.

Nous irons alors your voir? dit Pedro

- Senor, intervint Marguerite; ne vous rendez Pas malade! nous en serions si affligés!

Mon Dieu, quelle expression de tendresse dans cette phrase!

le leur tendis la main, et courageusement, en apparence, je repris le chemin de Séville. Des le soir même, je commençai ma lettre.

C'était une confession dans laquelle j'exposais un cas de conscience. Lorsque je l'eus achevée, je réfléchis à ce que je répondrais moi-même si j'étais consulté en pareille occurrence. Avais je promis à Marguerile Amavis de revenir en France, pour lui demander sa main? - Non; mais je lui avais montré, par toutes mes actions, que j'étais amoureux d'elle et j'en avais parlé à Darckley.

Avais-je l'assurance que Mue Amavis partageait mes sentiments? - Non; mais je le supposais. quoiqu'elle m'eut en certaines occasions parle de mon extrême jeunesse.

Etais-je donc libre vis-à-vis d'elle? — Qui; mais ma pensée autrefois toujours à Clarens et aujourd'hui souvent à Malte prouvait clairement qu'une partie de moi-même restait attachée à Marguerite Amavis, landis que, d'une autre part, je contractais des liens très-sympathiques.

Dans l'état actuel, pouvais-je donc sans scrupule m'adresser à Marguerite Navarro?

Dans sa première lettre, Alphonse m'écrivait: « Vous ne devez pas encore prendre de ces résolutions qu'on croit définitives, de peur d'un changement d'idées... »

Je n'avais pris aucune résolution vis-à-vis de Mile Amavis; mais si elle se fût trouvée à Séville, aurais-je seulement pensé à Mile Navarro? - Peut-être? me disait ma tête... Oh! non, me

disait mon cœur. Une troisième voix intérieure ajoutait: « Pauvre fou, sais-tu si elle aurait voulu de toi? »

Décidément il n'y fallait plus penser jusqu'au moment où mon père me répondrait, et je puis assurer que le dossier du procès Perez fut épluché de main de maître pendant tout ce temps-là. Je ne sortais qu'une heure par jour pour une promenade hygienique.

En revenant, un soir, quel fut mon étonnement de voir dans la cour une chaise de poste et d'apprendre que des Français venaient d'arriver. On m'attendait au salon, dit un serviente. Je m'empressai d'y aller et je restai stupéfait:

mon père et ma mère étaient là! Ces entrevues ne se dépeignent pas; mais je

crois bien que nous avions tous des larmes de bonheur plein les yeux.

- J'ai mieux aimé venir que de l'écrire, enfant, me dit mon père. Demain, nous causerons de ce que tu voudras: aujourd'hui, soyons tout à la joie de nous revoir après une si longue absence.

Ma mère ne se lassait pas de me regarder, tout en écoutant ma tante qui essayait de lui parler en français, car j'étais l'objet de leur conversation, il n'y avait pas à en douter.

Le lendemain, mon père vint me prendre à mon lever. Il était enchanté de son voyage : il s'extasia de tout, ét enfin, après mille questions, il aborda le sujet important.

- Mon pauvre Etienne, dit-il en souriant, nous ne sommes donc pas dans notre état normal? Eh bien! quelques mots vont suffire pour te rendre le calme. Tu peux, sans le moindre remords, oublier M11. Amavis

Je fis un mouvement de surprise.

- Tu n'as donc pas compris que ton séjour à Séville m'a été commandé par tes amours de Clarens?

- Vous saviez.

- Tout le monde savait ; mais encore ceci n'etait rien. M11. Amavis avait pour toi la plus grande estime, ainsi qu'Alphonse; et tous les deux ils ont délicatement cherché à te détourner d'une folie en le parlant de la jeunesse, de la famille, de ton avenir. samena a bdouot a'a inp sodeupag oo ab

de son itipéraire. Dans les enfersions als Mais alors de

Alors, mon fils, se traduit par ceci : depuis longtemps M. Darckley avait demandé la main de Mª Amavis, et leur mariage a été célébre à Pompogne, quinze jours avant la vente de Clarens.

Quelle désillusion! Tout me revint à la memoire instantanément, et les moindres choses d'autrefois eurent alors une signification nette.

Alphonse avait eu raison de dire que l'expérience me faisait défaut.

Je ne répondis rien à mon père: je courbai r tête et croisai mes bras.

serait d'autant plus calme qu'il se pensait plus fort.

» Nous ne concevons guère qu'à une tribune quelconque, on ait sans cesse à la bouche les mots de « menteur », de « voleur » même, qu'on se plaise à évoquer les images de la « hotte aux regrets », et du « tombereau » aux ordures.

» Nous n'admettons pas davantage que l'on reprenne, pour en faire injure à son adversaire, ce mot « d'aristocrate » qui, dans la phraséologie des ancêtres politiques de M. Gambette, avait une si sanglante et en même temps une si absurde signification. C'est peut-être là le genre d'éloquence que nous promettent les nouvelles couches sociales; mais si éclatante qu'elle soit, on la désirerait plus solide. »

On nous informe que la justice est saisie, en ce moment, d'une affaire relative à un comité de propagande électorale républicaine dans un chef-lieu de département voisin de Paris, et que les membres de ce comité, dont l'un d'eux est en fuite, auraient donné aux fonds mis à sa disposition, un tout autre usage que celui auquel ils étaient destinés roman de pour l'estinés romand de la continue de la concours de la conco

Il arrive presque journellement à l'Elysée des menaces contre le Président de la République. Ces menaces n'empêcheront pas le Maréchal de suivre résolument la politique conservatrice qu'il a adoptée ; elles ne pourraient que le faire persévérer de plus en plus dans la défense de l'ordre contre le désordre. Simon Inches

e Jonaira la mécessilé e

L'élément radical qui domine dans quelques grandes villes a éveillé l'attention du gouvernement. Des mesures de précaution ontété prises à Lyon et dans quelques grands centres pour empêcher les manifestations tumultueuses qui pourraient s'y produire. Cette attitude énergique a suffi pour prévenir l'effervescence des radicaux.

ru pour lour lirer affaulte la névérence, ever

L'incident Bonnet-Duverdier semble sommeiller. Il paraît que les habiles du centre gauche, qui veulent des porteseuilles à tout prix, refuseraient de s'associer aux intransigeants en faveur de l'homme qui a menacé le Président de la République et banqueté à Londres avec les assassins et les incendiaires de la Commune.

Ils comprendraient enfin que cette solidarité les compromettrait et éloignerait d'eux tous les hommes raisonnables et modérés. harm "Louise le toubereau de ses injures

On est à peu près certain aujourd'hui de l'élection sénatoriale de M. Grandperret au scrutin du 24 novembre. Les négociations qui ont eu lieu à ce sujet permettent d'affirmer qu'il n'y aura aucun autre candidat conservateur proposé.

Le nom du général Berthaut a été mis en avant sans aucun succès.

of Jain Drown Land -The Long Drown of the State of the S

Adieu, Clarens! Adieu solitude muette, témoin des premières et des plus pures expansions de

Se denouer? dis-je à voix basse.

Je vis alors quelle terrible chute avait dû faire mon pauvre cheval sous le choc impétueux de

Marguerite, très-émue, me tendit la main avec un regard d'une reconnaissance ineffable.

- Estevan, dit ma tante, Marguerite vous donne sa main devant nous tous. Gardez-la! c'est un con-

Nous nous embrassames tous, et mon père, sou-

levant son chapeau, s'écria joyeusement : « Vive l'Espagne! » the melline so install present on regarder, t

n i erbanig narami at paramitali at af

gra' ii repgara ii astanbartida d'aned

francis, our rotals l'objet on leur conversaire n'y avoit pas le en cioutest.

On donne à l'Elysée comme certain que le successeur du général Berthaut au ministère de la guerre est définitivement le général Douay. Le Maréchal se serait montré sur ce point parfaitement résolu.

Il serait question à Rome, dit la Correspondance universelle, du rappel de l'ambassadeur de France auprès du Vatican, M. le baron Baude, et de son remplacement par M. Lefebyre de Bebaime, ancien premier secrétaire et ancien chargé d'affaires auprès de la cour pontificale.

Les nouvelles de la santé de M. Robert Mitchell sont des plus satisfaisantes; aucun accident n'est à redouter.

uni pontruient se prégentar durs: Lars !!

L'enterrement de l'honorable marquis de Franclieu, sénateur, a eu lieu samedi à Versailles, à l'église Saint-Louis. Le deuil était conduit par les trois fils du défunt et par quelques amis.

Plus de 200 députés ou sénateurs étaient présents ainsi qu'un grand nombre de membres de la gauche, qui voulaient rendre honneur à la mémoire d'un loyal adversaire : MM. Jules Favre, Dufaure, Boysset, etc.

voirs publics, prosecula orden us jours o

M. Lanfrey, sénateur inamovible, vient de mourir. L'Assemblée nationale dit que M. Lanfrey « était l'un de ces parvenus politiques que les révolutions seules peuvent mettre en évidence. Esprit chagrin, envieux, et dépourvu de tout patriotisme, il avait su profiter du succès d'un odieux libelle contre Napoléon-le-Grand pour se faire nommer député et puis sénateur. Ce pamphlétaire était du nombre des ambitieux vulgaires qui s'enivrent des applaudissements les plus grossiers de la foule, et qui recherchentaussi les caresses et les applaudissements de l'étranger en leur sacrifiant les intérêts, la dignité et les gloires de leur patrie. »

La mort de M. Lanfrey, sénateur de gauche, va encore augmenter la majorité conservatrice de la haute Chambre.

Les journaux de gauche font l'éloge de M. Lanfrey, sénateur, qui vient de mourir. Tous ces journaux se gardent bien, dans la biographie qu'ils donnent, de rappeler la lettre écrite au Moniteur de Seine-et-Oise par M. Lanfrey, pour protester contre la prétention des gens du 4 Septembre de ne pas consulter le pays.

« La France a subi bien des dictatures, disait en terminant M. Lanfrey, mais il en est une qu'elle n'a jamais supporté longtemps: c'est la dictature de l'incapacité. »

C'est pourquoi M. Gambetta, bon gré mal gré, dut quitter le pouvoir dont se repaissait sa « gloutonnerie ».

LES COMMUNARDS A LONDRES.

Pendant que la majorité de la Chambre des députés constitue un gouvernement occulte, représenté par les TRENTE-TROIS DIREC-TEURS, les partisans de la Commune réfugiés à Londres forment aussi leur gouvernement provisoire composé de vingt-un membres.

Ce comité est en permanence à Londres et, dans presque tontes les séances, on y discute les motions les plus incendiaires.

C'est le gouvernement futur des repré-

On sait que, dans ce comité, se trouvent plusieurs républicains cosmopolites, et on remarque que les résolutions les plus violentes ont toujours pour auteurs des Alle-

Tous ces représentants de la Commune sont en correspondance suivie avec les radicaux de certains comités occultes de Paris, de Lyon et de Marseille, et comme ils entretiennent des relations constantes avec les révolutionnaires, le Gouvernement français a pensé que l'on devait mettre un terme à ces relations, ainsi qu'aux va-et-vient des émissaires de Londres, en rélablissant l'obligation des passeports entre la France et l'Angleterre.

Nous lisons dans la Défense :

Totalik. *. *. . 986

« Notre confrère de l'Assemblée nationale, M. A. de Lavalette, s'est justement indigné de voir dans la loge diplomatique, à la Chambre, le correspondant du Times, qui ne cesse pas de dénigrer la politique de notre gouvernement, comme il dénigrait notre pays lui même lors de la guerre de 1870.

in Ma de Lavalette a réclamé contre ce scandale.

» Nous sommes heureux d'apprendre que depuis lors le correspondant du journal gallophobe a cessé d'être admis dans la tribune diplomatique. »

Etranger.

Le roi de Hollande se rendra prochainement à Londres, où le roi des Belges est également attendu.

Ces deux souverains se rendent à Londres pour traiter les plus graves questions avec lord Derby et lord Beaconsfield.

Le roi de Danemark se propose d'aller aussi rendre visite à la reine, au printemps prochain, et même plus tôt si cela devient

Dans sa dernière visite, il y a trois mois, le roi de Danemark avait déjà établi les bases d'une alliance avec l'Angleterre, pour le cas où l'Allemagne s'entendrait avec la Russie dans la solution définitive de la question d'Orient.

Le roi de Suède a déclaré, de son côté, qu'il observerait la plus stricte neutralité tant que les intérêts de son royaume ne seraient pas menaces du côte de la Baltique.

L'Assemblée nationale, qui publie ces nouvelles diplomatiques, ajoute:

« Quelles que soient les dénégations que l'on essaiera de nous donner sur ces importantes nouvelles, dont la gravité n'échappera certainement à personne, nous en maintenons l'exactitude absolue, et dans peu de temps, comme pour toutes les nouvelles diplomatiques que nous avons données antérieurement, on reconnaîtra com-

bien nous étions exactement informés. » Qu'on se rappelle notamment qu'il y a longlemps déjà que nous avions annoncé la jonction certaine des troupes serbes aux Russes, le changement de ministère à Constantinople, les dispositions du Sacré-Collége au sujet du futur conclave, les négociations directes entre la Turquie et la Russie, l'intervention déguisée du prince de Reuss afin d'amener la Porte à consentir à la médiation de l'Allemagne, et tant d'autres nouvelles diplomatiques que l'on nous accusait de publier comme nouvelles a sensation, sans garantie de véracité.

» Combien de fois n'avons-nous pas vu les mêmes nouvelles, après avoir été contestées, être reproduites dans les journaux

étrangers et revenir par eux ensuite dans les

» Que l'on nous dise quelle est celle des nouvelles publiées par nous, sous une forme affirmative, qui ait jamais été démentie par des personnages autorisés ou par les évène.

1) 8

, 1'

des it

tenir

subst

Vend

nitur

l'étab

Saum

l'admi

les re

l'insp

ohare

gnie.

arrête

a paye

Com

ment comp

exécul

gnie d

Bress.

rectern

et acci

de la

section

compr de la l

Qu'

ment c

constri

a la C

depen "

Compa

ecritur

nature

elqui,

pagnie

Qu'o

semen

10mm

Part ca

lion du

commi

Poitier:

En c

à laque

tion el

dù ces

sement

Con

les gran

Porter

compte

31 déce

que soi deux te

lamons

ler, et

Pour se

mois a

observe

Partir 1

duit do

Ploitation

Cons du déc

etre our

Probati

gare de

ne saur n'a été d

Jany Qu'il

Que

Con

Fin

Vu

» Il en sera de même dans l'avenir. Il n'est certainement pas impossible que nous soyions trompé quelque jour, mais ce ne soyions dompo qua pensée de faire un peu sera jamais dans la pensée de faire un peu de bruit que nous publierons des informa. tions que nous nous efforcerons, d'ailleurs, toujours de puiser aux meilleures sources.

Chronique militaire.

Le désarmement des militaires constituant la deuxième portion du contingent de la classe 1875 a commence le 17 courant.

Leurs noms sont inscrits sur les contrôles de disponibilité des classes auxquelles ils appartiennent. Ce n'est qu'au fur et à mesure de leur règlement de compte que ces militaires seront renvoyes dans leurs foyers. Les derniers parliront le 20, sauf pourlant s'ils ont une peine à purger.

On prétend de nouveau que la commission supérieure de l'habillement s'est enîn décidée en faveur de l'adoption du dolman pour les officiers de troupes à pied.

Le conseil de guerre de Rouen vient de condamner à six mois de prison un réseiviste de la classe de 1870, coupable d'insoumission en temps de paix.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Chemin de fer de Poitiers à Saumur prografie

Evaluation du prix réel de premier établissement du chemin de fer de Portiers à Saumur, en vertu de la convention du 31 mars 1877.

Mercredi dernier, les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur se soul réunis à Poitiers, hôtel du Palais, en assemblée générale, pour entendre la lecture de la sentence arbitrale ci-après.

D'après cette sentence, les actionnaires auraient à recevoir de l'Etat environ 425 ft. par action.

SENTENCE ARBITRALE

La commission arbitrale instituée par la convention qui a été passée, le 31 mars 1877, entre M. le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, d'une part, et la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Soumur, d'autre part, pour le rachat de la ligne concédée à ladite Compagnie;

Vu les articles 1 et 2 de la convention, lesquels sont ainsi concus

« Article premier. — L'Etat rachèle à la De Compagnie de Poitiers à Saumur la ligne » dont elle est concessionnaire, ledit rachal » comprenant les terrains acquis, les ouvra-» ges exécutés, le matériel fixe, les malé-» riaux approvisionnés, et généralement » tous les meubles et immeubles acquis par » la Compagnie, et qui sont, soit des de » pendances, soit des accessoires de celle

» Article 2. — La ligne rachelée sera » ligne. » évaluée conformément aux dispositions » de la loi du 23 mars 1874, G'est d-dire » d'après son prix réel de premier élablis-

» La commission arbitrale, chargée de sement. » l'estimation de la ligne ci-dessus, sera

» de MM. REYNAUD, inspecteur général » composée: des ponts et chaussees; VARROY, sénateur, ingénieur

des ponts et chaussees; des pents et chausses, inspecteur général des finances.

Lesdits arbitres statueront definitive Vu l'article 12 de la loi du 23 mars 1874; ment et sans appel Vu le décret du 18 mars 1872, qui a con-cédé à la Compagnie la ligne dont il s'agit Vu les balancements la ligne dont il s'agit

Vu les balances des comples de la Compagnie au 31 décembre 1876 et au 30 juin

Vu les pièces produites par la Compagnia, resumant comme suit la situation générale au 30 juin 1800 per suit la situation générale au 30 juin 1877:

- Te voilà triste, ami : je comprends ce qui doit se passer en toi. Mais au risque d'augmenter ta douleur, mieux vaut en finir tout de suite avec cette histoire qui s'est dénouée...

Mon père s'arrêta subitement; car je venais de relever la tête et je suivais le mouvement de ses

- Allons, mon fils, du courage !
 - Marguerite?

- Tu sais, Etienne, qu'on lui avait ordonné le - Climat du Levant !...

Mais ils sont allés à Malte! Est-ce qu'on aurait appris?...

Il y a plus de trois mois que a l'Atlas » est parti, et depuis, on n'a pas eu la moindre nouvelle de ce paquebot qui n'a touché à aucune des escalesde son itinéraire. Dans les épaves recueillies jusqu'à ce jour sur toutes les côtes, pas une ne se rapporto au navire sur lequel s'étaient embarqués me Mc et Me Darckley.

Au moment où mon père finissait de parler, ma deto devint lourde, mes oreilles lintèrent sourdement et tout s'obscurcit autour de moi.

Quelques heures après, j'étais en apparence remis de l'émotion que m'avait causée une révélation aussi subite.

Elle était donc partie pour toujours, cette chère Ame? Et tous ces généreux amis de ma jounesse parte le suelle up d'life in la juille le la la faille de

étaient rayés du livre de la vie!

mon cœur!

Quinzo jours plus tard, nous étions à la villa Navarro. Ma mère manifesta le désir de visiter le tertre où j'avais sauvé la vie à Marguerite, et il fut convenu que nous irions tous.

Sileno : c'était effrayant.

trat que toute la famille approuve.

Today in the state of the Bengues-La-Garde.

« Coût de la construction de la ligne au 30 juin 1877: 11,156,254 fr. 42 c.

" Compte d'exploitation. - Différence à payer à la Compagnie de la Vendée sur le " compte d'exploitation (du 45 mai 4874 au 30 juin 4877): 2,437,286 fr. 25 c.

» Frais de liquidation: 400,000 fr. " Total: 43,393,540 fr. 67 c.

» Intérêts non payés aux actionnaires du 16 mai 1874 au 30 juin 1877. . Memoire.

» Montant des subventions allouées par l'Etat, les départements et les commu-» nes: 1,402,916 fr. 66 c.

» Reste: 11,990,624 fr. 01 c. » vu deux demandes de la Compagnie, lesquelels portent, l'une sur le point de départ des interêts du prix de rachat dont l'Etat doit tenir compte à la Compagnie, l'autre sur la substitution de l'Etat à la Compagnie de la vendée, à raison de divers marchés de fournitures passes par ladite Compagnie pour l'Mablissement des gares de Poitiers et de Saumur ;

Vu les pièces et documents produits par l'administration des travaux publics:

M. le directeur des chemins de fer, MM. les représentants de la Compagnie, et M. l'inspecteur des finances, Hamot, qui a été chargé de l'examen des livres de la Compagnie, entendus;

Fixe au 30 juin 1877 le terme auquel elle grete les dépenses réelles de premier établissement a payer à la Compagnie;

En ce qui concerne les constructions: Considérant, que le compte d'établissement de la Compagnie de Poitiers à Saumur comprend, outre le prix de travaux exécutés directement par elle, celui d'autres travaux erécutés, pour son compte, par la Compaguie de la Vendée et par la Compagnie de Bressuire à Poitiers;

Considérant que les dépenses réglées direclement par la Compagnie sont justifiées el acceptables;

Que les dépenses faites par la Compagnie de la Vendée, pour la construction de la section d'Arçay à Loudun, ont été admises dans le compte d'établissement de cette Compagnié et qu'il n'y a pas lieu de le comprendre dans le compte d'établissement de la ligne de Poitiers à Saumur;

Qu'il convient de maintenir à ce dernier compte les dépenses afférentes au prolongement de la ligne jusqu'à Saumur et à la construction des gares de Poitiers et de Sau-

Qu'il y a également dieu de tenir compte à la Compagnie de Poitiers à Saumur des dépenses de parachèvement faites par la Compagnie de la Vendée et portées dans les contures, ainsi que des dépenses de même lalure qui n'y figurent que pour mémoire, doi, d'après les états fournis par la Com-Agnie de la Vendée, s'élèveraient à 438

mile 992 fr. 34 c.; Qu'on doit admettre au compte d'établissement de la ligne de Poitiers à Saumur les sommes portées dans ses écritures pour sa Part contributive dans les frais de construclon du tronçon de Grand-Pont à Neuville, ommun avec la Compagnie de Bressuire à

En ce qui concerne la fixation de l'époque laquelle les frais généraux d'administraion et les insuffisances d'exploitation ont di cesser d'être portés au compte d'établis-

Considérant que la mesure adoptée pour les grandes Compagnies, laquelle consiste à Porter uniformement les insuffisances au comple de premier établissement jusqu'au décembre de l'année de l'ouverture, quel que soit le nombre de mois qui sépare les deux termes, pourrait présenter d'injustes anomalies si elle était appliquée aux diver-les lignes secondaires qu'il s'agit de racheler, et qu'il convient, s'écarlant de la lettre-leur se conformer à l'esprit, de fixer à six nois après celui de l'ouverture le delai à Observer entre ladite ouverture et la date à Parlir de laquelle les insuffisances de produit doivent être mises à la charge-de l'ex-Ploitation;

Considérant, d'autre part, qu'aux termes di décret de concession, la ligne aurait du tre ouverte à l'exploitation le 4 mars 1875, hais qu'à raison du retard apporté à l'ap-Probation definitive de l'emplacement de la tare de Saumur, retard dont la Compagnie as saurait être rendue responsable, la ligne de de ouverte dans toute sa longueur que le

janvier 1876;
Qu'il y a lieu, en conséquence, de fixer
au 31 juillet de la même année la date à

partir de laquelle les insuffisances de revenu doivent être laissées à la charge de la Com-

Qu'il doit être tenu compte à la Compagnie, jusqu'au 31 juillet 1876, des intérêts sur actions dont elle a ajourné le paiement, ainsi que des charges résultant des avances et emissions d'obligations faites pour son compte par la Compagnie de la Vendée;

En ce qui concerne une perte de 210,000 francs comprise aux dépenses d'établissement, pour dépréciation subie sur 6,000 obligations rétrocédées à la Compagnie de la Vendée;

Considérant que cette perte se justifie, en partie, par la difficulté que la Compagnie a éprouvée à se procurer le capital nécessaire à la construction de sa ligne, et qu'il y a lieu de l'admettre dans une certaine mesure;

En ce qui concerne les subventions, dont le montant doit être déduit du prix de ra-

Considérant que les subventions allouées à la Compagnie par l'Etat, les départements traversés et les communes desservies, s'élèvent à 1,402,946 fr. 66 c., dont la majeure partie payable à long terme, mais que la Compagnie, pour avoir la libre disposition de ses fonds, a dû supporter, sur les subventions des départements, un escompte dont il doit être fait état à la Compagnie,

Que, d'autre part, elle n'a pas encore encaisse l'intégralité des subventions communales; qu'il reste à recouvrer, de ce chef, une somme de 188,083 fr. 35 c., et qu'il est équitable de ne déduire du prix de rachat que les subventions réellement encaissées par la Compagnie, en réservant les droits de l'Etat pour le recouvrement du surplus;

En ce qui concerne la remise de la ligne : Considérant que la ligne devra être livrée par la Compagnie en bon état d'entretien, et que, s'il n'était pas satisfait à cette condition, les dépenses à faire devront être évaluées soit d'un commun accord, soit à dire d'experts, pour être déduites du prix fixé pour le rachat, et qu'il doit en être de même du mobilier garnissant les gares, ateliers et bureaux de la Compagnie;

En ce qui concerne la somme de 100,000 francs réclamés par la Compagnie pour frais de liquidation;

Considerant qu'elle ne constitue pas une dépense de premier établissement;

En ce qui concerne la demande de la Compagnie relative au point de départ des intérêts du prix de rachat;

Considérant que la situation, à laquelle la convention de rachat a eu pour objet de remédier, s'est prolongée au delà du terme qu'avaient pu prévoir les parties contraclantes;

Qu'il en résulte un dommage réel pour la Compagnie, dont les produits d'exploitation sont loin de compenser les charges de la ligne exploitée; et qu'il paraît équitable de tenir compte, dans une certaine mesure, de sa réclamation;

En ce qui concerne la demande tendant à mettre à la charge de l'Etat l'exécution des marchés conclus pour la construction des gares de Poitiers et de Saumur.

Considerant que la convention du 34 mars 1877 ne contient aucune stipulation à cet égard, mais qu'il paraît équitable de prendre en considération la démande sus mentionnée;

Dit:

1. Que le prix de rachat de la ligne de Poitiers à Saumur, y compris le domaine particulier de la Compagnie, le mobilier des gares, stations et bureaux, est fixé, au 30 juin 1877, à la somme de dix millions neuf cent quarante-neuf mille cing cent trente-cing francs quatre-vingt-seize centimes

(10,949,535 fr. 96) déduction faite des subventions encaissées, et que cette somme comprend la valeur des travaux exécutés, pour la Compagnie de Poitiers à Saumur, par les Compagnies de la Vendée et de Bressuire à Poitiers, à l'exception de la dépense afférente à la section d'Arçay à Loudun, remboursée directement par l'État à la Compagnie de la Vendée;

2. Que la Compagnie sera tenue de livrer la ligne en bon état d'entretien, ainsi que les bâtiments et le mobilier, faute de quoi il sera procédé, d'un commum accord, ou à dire d'experts, à l'évaluation des dépenses à faire pour remplir cette condition, lesquelles seront déduites du prix de rachat;

3. Que réserve est faite au profit de l'Etat des sommes restant dues sur les subventions allouées par les communes, ainsi que de toutes autres sommes qui pourraient être dues à la Compagnie à raison de l'établissement de la ligne;

4. Que la demande de la Compagnie relative à l'époque à partir de laquelle courront les intérêts de sa creance sur l'Etat, se recommande à l'équité de M. le ministre des travaux publics;

5. Que la demande de la Compagnie tendant à l'allocution d'une somme de cent mille francs pour frais de liquidation, est renvoyée à l'appréciation de M. le ministre;

6. Que l'Etat devra se substituer à la Compagnie pour la suite à donner aux marchés conclus pour la construction des gares de Politiers et de Saumur, s'ils sont reconnus réguliers par l'administration des travaux publics;

7. Que la Compagnie sera indemnisée de toutes les dépenses imputables au compte de premier établissement, qu'elle a faites ou fera, avec l'autorisation de M. le ministre des travaux publics, postérieurement au 30 juin 1877.

Fait à Paris, le 7 novembre 1877. Les membres de la Commission arbitrale, Signé: REYNAUD, DE MAISONNEUVE, VARROY.

L'ENQUÊTE.

Puisque la Commission d'enquête doit porter la lumière sur ce qui s'est passé dans les dernières élections, nous lui signalerons les faits de pression et de fraude si nombreux et si scandaleux qui nous sont chaque jour rapportés à la charge des gauches. Voici ce qu'on écrit d'Amboise à l'Indépendant d'Indre-et-Loire à la date du 16 novem-

« Est-il vrai que deux individus, ayant subi des condamnations pour vol, aient été maintenus sur la liste électorale, et que, malgré leur indignité, ils aient pris part au dernier scrutin?

» Est-il vrai que ces deux personnages font partie du comité républicain d'Amboise?»

L'Indépendant d'Indre-et-Loire répond :

« Oui, il est vrai que deux ex-voleurs ont, en esset, pris part au scrutin pour la nomination du député d'Amboise.

» Nous ajouterons qu'une étude sérieuse et approfondie sur la manière dont ont été fabriquées les listes électorales révélérait une foule de faits tout aussi scandaleux.

» Sur la deuxième question, nous n'avons aucune réponse à faire. Nous transmettons cette demande indiscrète à qui de droit »

Nous lisons dans le Journal du Loiret, inspire par M. le vicomte d'Harcourt :

« De l'avis unamme des conservateurs, au Sénat comme à la Chambre, les fonctionnaires et ceux des simples particuliers qui ne sont pas au service politique de la gauche, devront refuser de concourir à l'enquête décrétée illégitimement par la gauche.

» Le gouvernement prendra des mesures pour protéger l'ordre contre les enquéreurs qui le troubleraient par leurs abus

THEATRE DE SAUMUR.

On nous annonce pour lundi 26 novembre une représentation des DEMOISELLES DE MONTFERMEIL, comédie en trois actes du théâtre du Palais-Royal, du regretté Théodore Barrière.

Jamais il ne fut plus en verve qu'il ne l'a été en écrivant cette comédie spirituelle et toute remplie de ces mots charmants dont il avait seul le secret. Impossible d'imaginer un dialogue plus animé et plus étincelant que celui qu'il prête à tous les personnages de la pièce. Il sait trouver pour les ingénues, aussi bien que pour les ganaches, des réparties qui font merveille.

La Compagnie parisienne, chargée d'interpréter ce charmant ouvrage, est organisée par les soins de M. Rodriguez, régisseur général du théâtre du Palais-Royal, et seul autorisé à le faire représenter tant en France qu'à l'étranger.

La valeur de la pièce et la situation de M. Rodriguez sont des garanties de succès: aussi nous sommes surs qu'il y aura foule à cette représentation exceptionnelle.

Le speciacle commencera par Midi à quatorze heures, comédie en un acte, également de M. Théodore Barrière

nur, pour logalisation de la signature de M. Codel

SI PHINAS TO ELLEY.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 novembre 1877.

Versements de 66 déposants (21 nouveaux), 10,194 fr. a. c. Remboursements, 9,481 fr. 92 c.

Dernières Nouvelles.

Le nouveau cabinet ne paraîtra pas aujourd'hai à l'Officiel, mais la démission des ministres actuels y figurera.

Toutes les négociations n'ent pu encore aboutir auprès des différents personnages politiques que l'on désirerait faire entrer dans un nouveau ministère.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Chronique Financière

Bourse du 19 novembre 1877.

La hausse a subi un temps d'arrêt. A-t-on rencontré des réalisations suffisantes pour donner à refléchir aux syndicals, ou bien ont-ils simplement craint de les voir se produire si l'on franchissait les cours ronds de 72 et de 107? Toujours est-il qu'on n'a pas essayé de pousser nos rentes jusque-là. On n'a pas dépassé 71.90 et 106.95, et en clôture on était faible à 71.55 et 106.70. Les recettes générales n'ont acheté que 4,970 fr. de 3 0/0 et 66,000 francs de 5 0/0, chiffre relativement moderé pour un lundi. Les Bourses étrangères ont refuse de suivre la nôtre dans ses emportements de hausse; les cotes d'Allemagne et de Londres étaient faibles. Seules des diverses rentes étrangères colées sur notre place, les valeurs russes ont progressé. Le 5.0/0.1870 finit à 81 1/2, après s'être élevé jusqu'à 81 5/8. Les chemins de fer français étaient trèsdemendés on a monté jusqu'à 4.975 sur le Nord demandés, on a monté jusqu'à 1,275 sur le Nord et jusqu'à 1,060 sur l'Orléans. Ces cours élevés n'ont pas pu être maintenus en clôture. Les chemins de fer étrangers étaient faibles et en progression. On a clôturé à 543 sur les Autrichiens, à 167.50 sur les Lombards, à 272.50 sur le Nord de l'Espagne. Le Madrid-Sarago était demandé à 337 50 Le marché des institutions de crédit de la contraction de la marché de la contraction de contraction de la marché de la contraction de la marché de la contraction de la marché de la contraction de la contracti 337.50. Le marché des institutions de crédit était bon. On cotait la Banque de France à 3,095 et le Crédit foncier à 348.75. (Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 17 novembre.

7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 -			
Froment (l'h.) 73	94 95	Huile chene. 50	
2 qualité 74	23 15	Huile de lin. 50	313 3.1
Seigle 75	12 75	Graine trefle 50	
Orge 65		- luzerne 50	
Avoingh.bar. 50	11	Foin (dr. c.) 780	65 -
Fèves 75	15 25	Luzerne - 780	55 -
Pois blancs 80		Paille - 780	35
- rouges 80		Amandes 50	00
Graine de lin. 70		Cire jaune 50	NAME OF STREET
Farine culas. 157		Chanyres fre	Visit
Colza 65	num []	qualité(52k.500)	59 -
Chenevis 50	15 75	20	49 -
Huilede noix. 50	90 -	3	45 -
급기가 크다 사고 있는 얼마당시되	13 6 1 75		
CC	URS D	ES VINS.	
	4.	hect. 30).	
Control of China			

Coleaux de Saumur, 1877.	1" qualité	D di	
Id. 1877,	2c id	» à	
Ordin , envir. de Saumur 1877,	17º id.		65
Id. 1877.	2º id.	» à	60
	To id.	b.e.	65
Id. 1877.,	2° id.	n a	
Le Puy-ND. et environs 1877,	1ra id.	D &	55
Id. 1877,	2º Id.	D à	50
La Vienne , 1877.		a à	50
	This is done.	dan 50	1
ROUGES (2 hect	. 20).		
Souzay et environs, 1877	. 6	n à	100
Id. 1877 .	Financij Asy	p a	
Champigny, 1877	1 qualité	» à	120
Id: holl in all in	2º id.	Bow	
	170 id.	D 8	
Id.	00	D å	14
Varrains, 1877	Faredur 419	. A	100
Varrains, 1877.	10 Od otaka	. h	
Bourgueil, 1877	1" qualité		100
	2º id.		
ld., 1877.	ire id.		
Title (Ida (A))	2. id.	n à	81
Restigné 1877.	一人,特别为他	95 à	
Id. 1877,	Algalett mort	D a	
	id.	· à	-
ld.		» à	90
Id. 1877	tre id.	» à	
	2º id.	n à	
The state of the s		_	

Depuis que le conflit russo-turc a éclaté, l'Univers Illustre a consacré à ces événements une série considérable de gravures aussi remarquables par l'exécution qu'intéressantes par le choix des sujets. Tous les autres faits d'actualité ont été également l'objet de ses soins et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que l'Univers Illustré est une publication de premier ordre qui a sa place marquée dans toutes les familles qui recherchent les saines récréations intellectuelles. Tout le monde sait, en esset, que sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie artistique. — Ajoutons enfin que l'Univers Illustre offre en ce moment de nouvelles et très-attravantes primes gratuites à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatis aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre

Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1877), à 60 centimes par numero mensuel. - Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Hans Memling. - Des Devoirs du Juge. - Des Néologismes; chiffre et nombre. — Casso noisettes des seizième et dix septième siècles. - Sur le Travail. — Ce qu'il y a de plus estimable. — Un Grand événement, nouvelle. — Sauve (département du Gard). - La Vie sincère (suite). - Sociélés coopératives de consommation ; règles pour les établir. - Bijoux mérovingiens au Musée d'Arras. - Ascension aérostatique faite par Xavier de Maistre, à Chambery, en 1784. - Ordre verbal. - Nouveau Manometre pour mesurer les hantes pressions. — Loch à cadran. — Un Coup de Joran sur le lac de Neuchâtel. — Caisses d'épargue scolaires. - Gauchers. - Vicence et Palladio. - Une Émigration de, Kalmouks au dixseptième siècle. — Dette d'honneur. — Thomas Ribaine, ou le Cabaret, anecdote. - Amra, jeune

fille arabe, anecdote historique des temps anciens. - Coupe à boire de la corporation des tailleurs de Nuremberg, au seizième siècle. - Le Lion de Belfort. — Des Races humaines. — Hygiène de l'esprit. — Légendes liègeoises sur la découverte de la houille: la Pauvre veuve et les Sotays; le Forgeron et l'inconnu. — Du Patrio-tisme littéraire. — Une Machine à écrire. — Le Cercle Franklin du Havre. — La Mère de Raphaël. — Barthélemy de Lesseps; sa traversée de la Sibérie, and alle

Gravures.

Le Mariage de sainte Catherine, peinture par Hans Memling. — Casse-noisettes des seizième et dix septième siècles (5 fig.). — Trois à cheval, d'après Pinelli. — Château de Sauve (Gard). — Bijoux mérovingiens (6 fig.). — Nouveau Manometre pour mesurer les hautes pressions. Loch à cadran. - Coup de Joran sur le lac de Neuchâtel, composition et dessin de Théophile Schuler. - La Maison de Palladio, à Vicence. -La Statue de Palladio et la Basilica, à Vicence. -Coupe en forme de de (Musée de Nuremberg). -Le Lion de Belfort, sculpture par M. Bartholdi. - Machine à écrire américaine. - Barthélemy

de Lesseps, d'après un portrait appartenant à la

CREDIT HYPOTHECAIRE (17º ANNÉE)

PRÉTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. Rejou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffeeteur. - Sirop vegetal depuratif. (Voir aux annonces.)

Injection Bron et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur : 6 h. 20 m. matin. 11 - 15	Arrivées à Poiners: 10 h. 30 m. main. 4 — 30 — soir.
Departs de Poitiers: 5 h. 50 m. matin.	Arrivées à C.
10 - 45 12 - 30 - soir. 6 - 15	9 h. 40 m. matin. 3 - 10 - sor. 7 - 39 - sor. 11 - 20

P. GODET, propriétaire-gérant.

- 36 I TT8 1 oir,

4010140

40 — 44 — 28 —

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877). DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — (s'arrête à Angeri).
0 mnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mitte.

Letraind'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 465

Tous ces trains sont omnibus.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE 1877.										(04) 1
Valeurs an comptant.	Dernier	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balsse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hau
3 °/	71 50 99 25 108 65	h is the	p 10	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635	15 1		Canal de Suez	700 » 530 » 542 50	1 10 p

Valeurs an comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balase.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balase.
3°/- 4 1/2°/- 5°/- Obligations du Trèsor, t. payé. Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris. oblig. 1855-1860 — 1865, 4°/- — 1871, 3°/- — 1876, 4°/- Banque de France Comptoir d'escompte. Crédit agricole, 200 f. p. Crédit Foncier colonial, 300 fr.	71 50 99 25 100 65 490 m 234 495 50 385 m 486 m	3 750 3 750 1 500 1 500 2 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autriche . Charentes, 500 fr. t. p. Est Paris-Lyon-Méditerranée ., Midi. Nord Oriéans Ouest Vendée, 500 fr. t. p. Compagnie parisienne du Gaz. C. gén. Transatlantique	635	15 R R B R B R B R B R B R B R B R B R B R	25 0 a 2 50 a a a a a a a a a a a a a a a a a a	Canal de Sucz. Crédit Mobilier esp. Société autrichienne. OBLIGATIONS. Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est. Nord. Ouest. Midi. Charentes. Yendée. Conal de Sucz.	700 p 530 m 542 50 334 p 332 75 327 50 327 50 327 50 327 50 327 50	ica'ls in colffi (colffi colffi colffi colf colfi colfi colfi colfi colfi colfi colfi colfi colfi colfi col	1 255

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de Me CLOUARD,

Le dimanche 16 décembre 1877, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, nº 4; occupée par M. V. Pinet-Marquis. Entrée en jouissance de suite. Mise à prix : 8,000 francs.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de Me CLOUARD,

Le dimanche 25 novembre 1877, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la faillite de M. Louis Coulon fils,

Situés commune de Bagneux, savoir :

10 Vaste maison et jardin, au Pont-Fouchard, 3..... 10,000 fr. et 1 hectare 50 centiares 5,500 .

de terre, à Terrefort, à. 3° Soixante - un ares 35 centiares, dans la pièce 1,700 >

centiares, dans le champ 1,300 » des Landes, à.....

18,500 » Ensemble.... Entrée en jouissance, par la libre

disposition, de suite. S'adresser, pour tous autres ren-seignements, à M. CLOUARD. (606)

VENDRE

UN JARDIN

Entouré de mars, Situé à la Croix-des-Sables, commune de Bagneux,

Contenant 33 ares, bien affruité, avec trois carrés d'asperges en plein

S'adresser à Mme Gouin, rue de rapport. Bordeaux 31.

AFFERMER

Pour le 1º novembre 1878, Un JARDIN avec MAISON d'habii-

tation, contenant 82 ares, situd à Saumur, prairie d'Offard, rue des S'adresser, à Saumur, à M. Gabriel FERMÉ, rue d'Alsace, 41, ou à Me CLOUARD, notaire.

LIQUIDATION

TOILES ET NOUVEAUTÉS

M. CATHELINEAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de Mine BODAIRE, gérante de la succursale de M. Lemerle-Bodaire ; fabricant de tapisseries à Angers, bonleyard Les marchandises seront vendues

comme precedemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, nº 37. Beau choix de toiles, nappes, ser-

viettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous

les articles d'hiver et nouveautés. Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelineau se tiendra tous les jours à son

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un solde permanent de ceux

magasin.

ayant dejà parus. De même, un assortiment complet en Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soies diverses, and and all solutions.

Modèles et Métiers en location.

DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

A LOUER

PRESENTEMENT,

DEUX MAISONS AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées,

Situées rue du Marché-Noir. S'adresser à M. Dézá, libraire, rue Saint-Jean, nº 1, à Saumur, ou à M. Goder, imprimeur.

A LOUER

PRESENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affruité, à Poce, commune de Distré, appartenant autrefois à

M. Besson; D'EXPLOITA'LION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à

ON DEMANDE DE SUITE UN BON, marié, pour habiter et cultiver une

propriété vigneble, près Saumur. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A. MURAY Chemisier à Saumur,

Demande de suite des ouvrières pour la fabrication de calecons, gilets et chemises de flanelle.

On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours.

VÉRITABLES CAPSULES

FAVROT Ces Capsules possèdent les pro-

priétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagiouses des deux sexes écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'in-continence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANEMIE

PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. - Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. - Il contient les éléments principaux du sang et des os. - Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlo-rose, de l'amenorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D' BONTIUS Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.
Dépôt général : pharmacie FAVROT,

102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygienique, infaillible et préservatrice. Guerison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre medication. Guerit seule et sans rien y adjoindre; le bain prealable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes

pliarmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferre, pharmacien, 102, rue Richelieu, succe de M. Brou.

ROB

BOYVEAU - LAFFECTEUR Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Lassecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agreable au goût, facile-ment supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les preparations à base d'iodure de potassium ou de mercure. Approuvé par l'ancienne Société

royale de Médecine, admis dans les hopitaux de la Marine française des 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie. Le Bob Boyveau-Lassec-

teur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis. Comme dépuratif puissant, il com-

plète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents

occasionnes par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris. Dépôt général du Rob Boy-

express omnibus (s'arrête à Angera)

express.

ompibus-mixte express-posts

succe

l'ord!

chiffr

129,

publi

amer

du S

confl

le rés

dans

Chan

pre

• de

) ha

) de

) per Si

d'elle.

prend

hier I

la cor

Posée

Bard

Feuil

36

40

50

Four

70

40

4 er

Le

veau-Laffecteur, à Paris, rue Richer, 12, Dans toutes les Pharmacies.

ON DEMANDE DE SUITE un garçon de vaisselle

et un garçon d'office. S'adresser au Café de l'Union.

Le grand succès de ce remède est di impropriété d'attirer à l'extérieur du compliriritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplus ainsi le mal en rendant la guérison facile si prompte. Les premiers médecins le reommandent particulièrement contre les riumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix dela hofte de 10 fles :1,50. Se défier des controfs.



LAGALL DENTISTE A SAUMUB Quai de Limoges, 70, Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENEES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est constamment chez lui et se rend à donne le cabinet est ouvert de la heures du matin à 8 heure du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

Saumur, imprimerle de P. GODET.